

Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande
Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes
Band: 128 (2002)
Heft: 23: Décontracter l'Aire

Artikel: Une "renaturation" socialement productive
Autor: Cogato Lanza, Elena
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-80329>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une «renaturation» socialement productive

TERRITOIRE

A la tâche dévolue aux équipes de projet, soit élaborer une vision d'ensemble dans laquelle inscrire la revitalisation de l'Aire, correspond celle, propre au jury, d'exprimer une évaluation qui ne soit pas la simple addition de points de vue sectoriels. Afin de jeter un regard sur les modalités (et les difficultés) de cette évaluation interdisciplinaire, nous avons rencontré deux membres du jury qui sont, par leurs profils, les parents les plus proches des architectes: David Consuegra, ingénieur civil expert en hydrologie, et Michel Corajoud, architecte paysagiste. Ils nous aident à comprendre la place que la prise en compte des caractères physiques, architecturaux et paysagers du territoire a eue dans le jugement final.

Elena Cogato Lanza: Est-ce que vous avez participé au montage du mandat d'étude pour la revitalisation de l'Aire?

David Consuegra: En ce qui concerne le cahier des charges, ma contribution a été très limitée: j'ai rédigé quelques pages destinées à attirer l'attention des concurrents sur des aspects morphologiques et hydrologiques (analyse des anciens tracés, emprise du projet, hydrologie de la rivière, transport solide, etc.), mais je n'ai pas participé à la définition de la procédure de sélection du lauréat. Même si je suis persuadé que la procédure retenue pour départager les candidats est bonne, je crois que les concurrents n'ont pas eu assez de

temps pour élaborer et mettre en forme leurs propositions respectives. Du reste, la rémunération des mandats parallèles limitait fortement l'engagement des concurrents, comme l'ont montré les soutenances orales des groupes invités, qui ont révélé moult informations déterminantes, mal ou pas du tout documentées dans les dossiers des concurrents. De toute évidence, ces derniers n'avaient pas eu le temps de lire l'épais pavé qui faisait office de cahier des charges. Quoiqu'il en soit, j'ai été très honoré par l'invitation de l'Etat de Genève me demandant de participer au jury en tant qu'expert externe en matière d'hydrologie et d'hydraulique.

ECL: Dans le domaine de la «renaturation» des cours d'eau, qu'est-ce qui fait la particularité de ce mandat d'études parallèles?

DC: J'ai eu l'impression que, pour la première fois, les défenseurs du patrimoine environnemental n'étaient pas les seuls maîtres à bord. Dans ce type d'intervention, les aspects environnementaux prennent souvent une place démesurée, ce qui débouche sur la définition de «zones interdites» toujours en suivant la logique que l'homme agresse la nature et ne peut pas envisager d'autres rapports avec cette dernière. En revanche, dans le cas de l'Aire, il y avait une porte ouverte permettant aux besoins «humains» d'exprimer un point de vue fort. Lorsque j'ai vu certains projets, ma réaction fut simple: cet endroit pourrait devenir attractif non seulement



pour un contact rafraîchissant avec la nature mais également pour d'autres activités intellectuelles. En fait, je réalisais que la «renaturation» pouvait être l'occasion de réfléchir non seulement aux rapports que l'homme entretient avec son environnement naturel, mais également à ceux qui gèrent sa vie et ses relations avec autrui. J'ai d'ailleurs proposé qu'aux nouvelles activités prévues par le projet lauréat - celle du jardin botanique, Maison de l'Aire, etc. - d'autres viennent s'ajouter, pas nécessairement liées à la nature, mais plus proches de nos préoccupations quotidiennes, humaines: séminaires, conférences, expositions, etc. C'était toute une découverte.

Je pense que la «renaturation» devrait être productive sur le plan social, alors que, normalement, on ne lui demande pas cela. Je soutiens qu'il faut s'occuper de tout le monde, et pas uniquement des exigences de la nature. Il est faux de dire, d'ailleurs, que c'est «l'environnement» qui exige la «renaturation» des cours d'eau, alors qu'elle joue un rôle fondamental dans la maîtrise des crues. Voyez les récentes inondations: jadis, on avait des rivières de faible profondeur avec des champs d'inondations énormes; ensuite, on les a confinées afin de gagner du terrain. On a donc bâti des digues de plus en plus hautes et quand il y a une rupture, la rivière regagne son espace de liberté. «Renaturation» et sécurité demandent donc la même chose: plus d'espace et plus de liberté pour le cours d'eau.

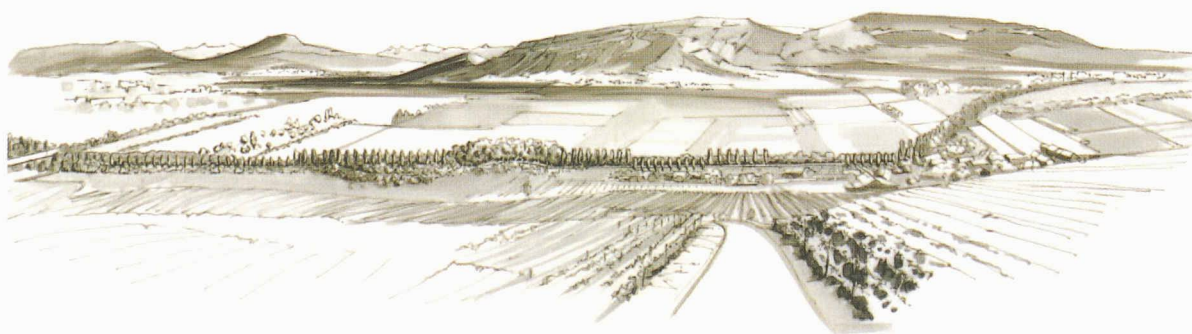
ECL: L'interdisciplinarité, qui caractérise ce mandat d'étude, trouve alors sa raison d'être dans la nécessité de tenir compte des intérêts pluriels qui investissent le territoire.

DC: Ou bien, de faire valoir des intérêts autres que ceux liés exclusivement à l'environnement. Je pense que, dans le cadre de ce mandat, quelques intérêts étaient mieux défendus (car mieux représentés) que d'autres. L'architecture était bien défendue, alors que l'agriculture n'était peut-être pas suffisamment représentée au sein du jury. Lorsqu'on attribue à la

nature une emprise supplémentaire au détriment de l'espace agricole, c'est l'avenir de l'agriculture qui est en jeu. Les projets auraient dû en tenir compte davantage; seul *Superpositions* a exprimé la possibilité d'envisager un projet agricole plus moderne, plus industriel. En ce qui concerne l'interdisciplinarité, je modérerais la «nouveau» de ce mandat, car l'interdisciplinarité caractérise désormais tous ces types d'interventions, c'est incontournable; de plus, les contacts qui s'établissent parmi les professionnels représentent une source phénoménale d'enrichissement: je ne peux être que favorable à l'interdisciplinarité, à ce qu'elle devienne une norme ou une pratique habituelle. Ce qui ne me touche pas du tout ce sont les guerres professionnelles, la défense des privilèges ou autres villages gaulois avec des habitants qui croient tout savoir et qui prétendent pouvoir tout faire; mais cela est tout un autre débat.

ECL: De quelle manière avez-vous accompli votre rôle de juré?

DC: Je me suis limité à juger les projets dans le cadre de mon expertise. Si Christian Göldi, chef du Service des eaux du Canton de Zurich, évaluait les projets sous l'aspect de leur faisabilité, j'exprimais un jugement au niveau plus théorique et conceptuel. De ce point de vue, l'un des quatre projets était un peu faible, alors que les autres présentaient un niveau acceptable, voire bon. Je n'ai pas identifié d'erreurs graves; seulement des lacunes (en matière de protection contre les inondations notamment), mais rien qui soit susceptible de mettre en question la vision représentée dans le projet et traduite à travers les posters. Pour chaque projet pris dans sa globalité, j'ai exprimé mes préférences lors des débats, mais je ne les ai pas fait valoir dans la notation. Les meilleures notations concernant la sécurité ou l'hydrologie ne sont pas allées au projet qui a été primé, mais cela n'est pas grave: ce qui compte dans le choix final, c'est le bilan qu'on peut faire au



niveau du potentiel qu'un projet offre par rapport à un autre. Et là c'est le poster qui fait la différence, qui montre la manière dont les différents aspects seront intégrés et quel pourrait être le résultat final. Dans un concours comme celui-ci, vous gagnez parce que vous êtes arrivé à transmettre un rêve, une vision qui réussit à décrocher le consensus auprès du jury. La manière dont on représente cette vision, afin qu'elle soit la plus attrayante, est alors fondamentale.

ECL: Est-ce que les ingénieurs hydrauliciens ont l'habitude d'être mis en concurrence sur la base d'un projet?

DC: La concurrence est dure et les ingénieurs commencent à intégrer les comportements propres à des marchés libres, parfois ça dérape; le dénigrement d'autrui, les affirmations gratuites et les présupposés deviennent trop habituels. Cependant, on n'a pas l'habitude d'être mis en compétition sur la base d'un projet où il s'agit de proposer une idée et de la vendre. Je suis personnellement très favorable à cette forme de confrontation, dans laquelle le maître de l'ouvrage a la possibilité de juger les équipes non seulement sur la base de ce qu'elles sont capables de faire, mais aussi sur la base des idées qu'elles proposent pour résoudre un problème. Je dirais que c'est une procédure plus démocratique, car, si dans d'autres cas de figure les équipes avec lesquelles le maître de l'ouvrage a l'habitude de travailler sont privilégiées (car elles répondent d'une manière traditionnelle et attendue à certains besoins), ici vous pouvez changer le cours de choses en vendant une bonne idée. Vous pouvez donc faire valoir vos capacités créatives.

ECL: Vous avez dû évaluer des partis très différents au niveau morphologique. Comment intégrer l'évaluation sectorielle dans l'évaluation du projet dans son ensemble?

DC: Le projet *Superpositions* prend l'option claire de quitter aussi bien le canal existant que les anciens tracés. La signature historique est préservée par la passerelle, qui matérialise la trace du cours d'eau actuel, tandis qu'un nouveau tracé naturel se développe à côté. Sur le plan morphologique et de la sécurité, ce choix pose beaucoup plus de problèmes que celui de restaurer les anciens méandres, abandonnés au début du XX^e siècle. Cette deuxième solution est moins risquée, car on récupère les conditions du passé dont on a déjà fait l'expérience. Le parti pris par *Superpositions* requiert en revanche une étude de prévision et d'évaluation très approfondie, sur la base de connaissances et d'extrapolations qui, à présent, sont assez limitées. Mais là, comme je le disais, c'est une évaluation globale qui décide quel projet sera retenu. Une fois qu'on a opté pour le déplacement du cours d'eau et la conservation du canal comme vestige d'un état passé, *Superpositions* présente une grande souplesse et une large marge de manœuvre. Un autre projet proposait une promenade à l'intérieur du lit actuel de la rivière et un nouveau cours d'eau serpentant autour de cette même promenade. Les points d'intersection entre la dite promenade et la rivière constituent autant de points fixes dont le cours d'eau ne peut s'accommoder. Les objectifs environnementaux ne pouvaient pas être atteints, puisque cette idée ne redonnait pas à la rivière tout son espace de liberté.



ECL: Comment jugez-vous le choix de garder le canal de l'Aire, tout en l'affectant à un nouvel usage?

DC: Quand j'ai commencé mon travail de juré, je ne m'étais pas posé la question. En tant qu'expert du domaine morphologique, l'Aire est pour moi un égout rectiligne: il n'y a pas de dynamique alluviale, la variabilité du lit et des berges est nulle. La disparition de ce canal était donc la seule solution; une façon d'enterrer les erreurs du passé, de faire table rase. Cependant, quand j'ai vu que deux projets maintenaient cette signature historique et transformaient le cours d'eau actuel en une passerelle ou un canal piéton, je fus surpris en bien. C'est vrai qu'on peut garder cette expression historique comme une sorte de mémorial des relations de l'homme et du territoire du passé. On y voit la manière d'aménager les cours d'eau du début du siècle, lorsqu'on avait d'autres moyens pour d'autres objectifs: garantir la sécurité et gagner de la place pour l'agriculture. En tant qu'élément du paysage, le canal va avec les bocages, les lignes droites, la structure régulière et orthogonale, et correspond à une certaine sensibilité paysagère. Au niveau esthétique, je préfère les paysages désordonnés, sauvages, où la nature produit ses formes. Je reconnais que c'est une question de goût. Mais le fait de garder le canal pour une affectation différente, oui, pourquoi pas? Cela participe d'une plus grande valeur sociale du projet.

ECL: Quelles sont les questions soulevées par ce mandat d'étude, qui restent encore ouvertes?

DC: Je ne sais pas si la pluridisciplinarité qui se met en place dans un laps de temps très court, comme celui de l'élaboration du mandat d'étude, peut effectivement déboucher sur

des relations harmonieuses et productives lors de la poursuite du travail. Est-ce que chaque groupement serait en effet capable, à long terme, de bien fonctionner? On peut partager la même idée mais pas forcément les détails qui amènent à sa réalisation. Et c'est là que les disparités se manifestent le plus souvent et le plus fortement, c'est là que ressortent au grand jour les différences de culture et de perspectives. Les partenaires des groupements et surtout les personnes doivent faire preuve d'une grande ouverture d'esprit, de tolérance et finalement elles doivent apprendre à écouter les autres, ce qu'aujourd'hui nous savons de moins en moins faire.

Propos recueillis par Elena Cogato Lanza

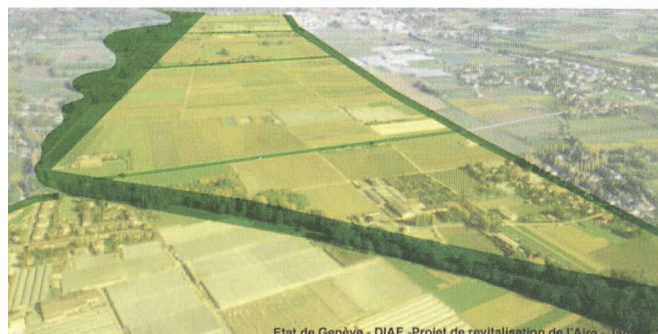
David Consuegra, ingénieur, Dr sc. EPFL
B+C Ing. SA, Av. du Casino 45, CH - 1820 Montreux

David Consuegra, ingénieur civil, a obtenu son doctorat auprès de l'Institut d'aménagement des terres et des eaux (IATE) de l'EPFL après avoir complété ses études de Maîtrise en Génie Civil à l'Université d'Ottawa au Canada. Pendant dix ans, il a dirigé les activités de recherche de l'IATE dans les domaines de l'hydrologie et des dangers naturels liés à l'eau. Actuellement, il est directeur scientifique du bureau B+C Ingénieurs SA à Montreux et à Genève. David Consuegra exerce également des activités d'enseignement à l'EPFL et à l'Université de Genève¹.

¹ Dans son domaine de spécialité, David Consuegra a été co-auteur de deux contributions majeures parues dans notre revue:

DAVID CONSUEGRA et ANDRÉ MUSY: «Etablissement d'un concept de gestion des eaux de surface - Application au périmètre de la Broye moyenne et aventicienne», *IAS* N° 24/1992, pp. 476-482

DAVID CONSUEGRA, JEAN-MARC LANCE et ANDRÉ MUSY: «Modélisation conceptuelle de la dynamique érosive d'un cours d'eau», *IAS* N° 9/1999, pp. 154-164



Les dix-sept membres du jury du mandat d'étude pour la revitalisation de l'Aire, sous la présidence de Robert Cramer, président du DIAE, appartenaient à trois sous-groupes: les représentants des services et des organes cantonaux concernés par le mandat; les représentants politiques, notamment les maires des communes concernées et les représentants d'associations; les scientifiques et les professionnels (Marcellin Barthassat, architecte urbaniste; Patrick Durand, biologiste; Michel Corajoud, architecte-paysagiste; Eric Sauberli, ingénieur génie rural; David Consuegra, ingénieur hydraulicien).